

Bulletin Municipal

Novembre
2019

Roche
Infos



MOT DU MAIRE



Chers Rochoises et Rochois,

Lors du passage du Ministre de l'Éducation Nationale le 7 octobre 2019, Jean-Michel Blanquer, j'ai été invité afin de pouvoir débattre avec d'autres élus des problèmes relatifs à l'éducation nationale et à la laïcité.

Nous avons échangé dans des propos très cordiaux où le ministre nous a paru très attentif à nos sollicitations ; reste aux Députés et Sénateurs à débattre afin d'améliorer le fonctionnement de nos institutions.

Vous avez pu constater à plusieurs reprises un dysfonctionnement de l'éclairage public dans 2 secteurs de notre commune.

À partir du 2 décembre prochain, l'ensemble de l'éclairage du secteur des Savoyardes va être remplacé en totalité par du matériel beaucoup plus performant et beaucoup moins énergivore.

L'ensemble de la voirie et des trottoirs de la rue du vieux Roche, depuis le Colibri jusqu'à la rue des Écoles, va être en travaux pour une réfection complète à partir de la 2ème quinzaine de novembre.

La circulation sera perturbée pendant 1 mois ; nous veillerons à limiter la gêne mais ces travaux attendus depuis longtemps s'imposent.

Cette année encore, pour la commémoration du 11 novembre, nous accueillerons les enfants des écoles accompagnés de leurs enseignants et de leurs parents.

À l'issue de cette cérémonie, j'aurai la satisfaction de vous rencontrer à la salle Lumière pour un moment de convivialité et d'échange.

Le 26 novembre 2019, c'est avec un grand plaisir que nous accueillerons, lors du traditionnel repas de fin d'année, nos seniors dans une ambiance toujours festive et musicale, et qui marque souvent le début des festivités de fin d'année.

Le Maire,
Jacques KRIEGER

DATES A RETENIR

- Samedi 16 novembre : **Marché des producteurs**, Place Fertet de 9h à 12h
- Lundi 18 novembre : **Conseil Municipal**, à la Mairie à 19h
- Jeudi 28 novembre : **Ludothèque**, salle Lumière de 14h30 à 17h30

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Dans la nuit du samedi 26 octobre 2019 au dimanche 27 octobre 2019, a eu lieu le passage à l'heure d'hiver.

Avec ce changement, une attention toute particulière doit être accordée à la prévention des vols et des cambriolages commis notamment en fin d'après-midi et en début de soirée.

Pour vous protéger des cambriolages, quelques conseils facilement applicables :

- **protégez votre logement** (fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux ou installez un système de détection de présence lumineux et une alarme, ...)
- **protégez vos biens** (placez vos bijoux et vos valeurs en lieux sûrs, prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur ainsi que de votre mobilier, ...)
- **détectez les cambrioleurs** (soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier, des appels suspects sur votre téléphone fixe, ...)
- **montrez vous vigilant** (votre domicile doit paraître habité, restez discret sur certains détails privés,...)

La lutte contre les malfaiteurs à l'origine des cambriolages est une priorité des missions de la gendarmerie, mais nous comptons également sur la participation citoyenne et le recueil du renseignement.

Si vous êtes témoin ou victime d'un vol ou d'une tentative en cours, composez le "17".

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Fermez vos portes, fenêtres et volets.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17



Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.



COMITÉ DES FÊTES

Téléthon : dimanche 1er décembre 2019 à 14 heures

Le Comité des Fêtes vous propose de participer, à l'occasion du Téléthon, à une marche dans le bois de Roche.

Lieu de rendez-vous : Parking entrée du bois, rue des Vaufreffons

Départ : 14 heures

Durée : 2 heures environ

Participation :

- enfants de moins de 10 ans : gratuit

- + de 10 ans : 5 €

ou plus si vous le souhaitez



Prévoir de bonnes chaussures

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



Après l'effort, le réconfort ! Un goûter gourmand vous sera servi à la salle Jouffroy d'Abbans.

Un stand de crêpes sera également à votre disposition au profit du téléthon.

**Vous ne souhaitez pas faire la marche
mais vous voulez participer à l'opération Téléthon ?**

Rendez-vous directement salle Jouffroy d'Abbans à partir de 16 heures pour le goûter.

Participation par personne : comme ci-dessus

A vos agendas !



Concert Chorales
Atout Choeur de Roche-lez-Beaupré et Bregille :
Samedi 14 décembre à 20h30
Église de Roche

Spectacle de Noël :
Vendredi 20 décembre à 18h30
salle Lumière



UFCV : TEMP'ADO

Le dispositif Temp'Ado est un ensemble d'actions jeunesse financé principalement par la CAF du Doubs, ainsi que les communes de Roche-lez-Beaupré et Marchaux-Chaudefontaine.

**Si toi aussi tu veux agir,
Construire des projets d'loisirs,
Viens nous rejoindre au Perm'ado,
Y'a plein d'jeunes très motivés,
Bien décidés à se bouger
Pour concrétiser leurs idées !**



Les permanences :

- 13 novembre à Marchaux de 15h à 17h.
- 11 décembre à Roche-lez-Beaupré de 15h à 17h.

Les permanences sont des moments de rencontre avec les jeunes qui permettent de les associer à la réalisation du programme d'activités. Ces permanences ont aussi pour objectif de développer les projets que les jeunes, sur la base du volontariat, souhaitent mettre en place.

Plus d'infos : portail-animation.ufcv.fr ou 03.81.52.56.60.

Sorties à venir :

- Mercredi 30 octobre : sortie Trampoline Park à Chalezeule (tarif : 1 journée Accueil de Loisirs + 5€)

- Mercredi 18 décembre : sortie Patinoire (Lafayette) à Besançon (tarif : 1 journée Accueil de Loisirs + 5€).



LE MOIS SANS TABAC

Le plastique est partout, y compris là où on l'attend le moins. C'est le cas des cigarettes, dont le filtre est composé de plastique, en plus de contenir des milliers de produits toxiques. Les mégots sont de véritables bombes écologiques, et le recyclage reste encore très marginal.

Fumer tue, mais fumer pollue aussi. Les mégots de cigarettes sont omniprésents dans la nature. On en jetterait 137 000 par seconde et 40 % d'entre eux se retrouvent en mer Méditerranée. Or un mégot peut mettre jusqu'à 15 ans pour se dégrader totalement.



Pire encore, un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau. En cause, les milliers de substances nocives (nicotine, phénols, métaux lourds...) que contiennent les cigarettes, certaines étant cancérigènes. Ces composés toxiques sont dilués dans les réseaux d'assainissement des eaux, non équipés pour les traiter.

Récemment, ce sont 2 jeunes Rochois qui ont agi pour la planète. De leur propre initiative, ils ont ramassé dans un secteur de la Commune les mégots de cigarettes ; ils en ont ramené en mairie 2 bouteilles remplies.

En 2018, environ 280 millions de mégots ont été recyclés, en travaillant avec des entreprises et des collectivités à Vannes, Nantes, Castres ou encore Paris 9. Une goutte d'eau comparée aux 30 milliards de mégots qui atterrissent chaque année dans la nature, rien qu'en France.

En novembre, participez au "Mois sans tabac" !

Mois sans tabac, c'est quoi ?

C'est un grand événement pour vous aider à arrêter de fumer. Pendant le mois de novembre, on fait le pari de s'arrêter de fumer.

Pourquoi participer au "Mois sans tabac" ?

Quand vous arrêtez de fumer à plusieurs, avec des amis, des voisins, des collègues, c'est plus facile : tout le monde s'encourage !

Pourquoi un mois ?

Parce qu'après 1 mois, vous ressentez moins l'envie de fumer. Vous aurez donc plus de chance d'arrêter pour de bon.



Du 1er au 30 novembre, on arrête tous ensemble.

LA DÉCHETTERIE

Grâce au réseau des 16 déchetteries du SYBERT, vous vous situez à moins de 10 minutes en voiture d'une déchetterie.

L'accès y est gratuit pour les particuliers et les "non ménages" payent en fonction des déchets apportés.

Une déchetterie est un espace clos et gardienné où vous pouvez venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères, en vue d'être recyclés ou éliminés.

La déchetterie la plus proche de Roche-lez-Beaupré :

Déchetterie de Thise-Chalezeule
ZI des Andiers, rue des Bruyères - 25220 THISE
Tél : 03 81 40 09 42

Horaires d'accès de la déchetterie Thise-Chalezeule

Du lundi au vendredi (toute l'année) :

- de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50

Samedi :

- horaires d'hiver (du 1er novembre au 28 ou 29 février) : de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50

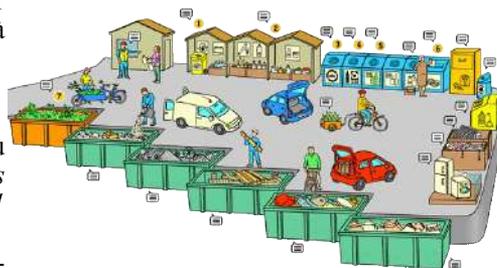
- horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre) : de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 17h50

Attention :

- Les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels, *ne vous laissez pas surprendre les 1er et 11 novembre prochains !*

- La déchetterie de Thise-Chalezeule est fermée tous les 3èmes mardis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts.

- Le dépôt de déchets par les non-ménages (administrations, collectivités, associations, professionnels) est strictement interdit le vendredi après-midi et le samedi toute la journée dans toutes les déchetteries du SYBERT, ainsi que le dimanche matin dans la déchetterie de Besançon Tilleroyes.



Accès en déchetterie autorisé uniquement avec le badge d'accès

Vous n'avez pas encore votre badge ?

Pas de panique, le formulaire de demande est disponible en mairie ou sur www.sybert.fr (rubrique "Demander un badge déchetterie particulier" ou "Demander un badge non-ménages").

Le badge est gratuit et obligatoire pour accéder à l'ensemble des 16 déchetteries du Sybert.

NOUVELLE ACTIVITÉ

Les horaires de permanences du funérarium de Roche-lez-Beaupré ont changé. Désormais, Monsieur Pascal DE MEDTS, conseiller funéraire, vous accueille à Roche-lez-Beaupré :

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h**

également sur rendez-vous entre 12h et 14h et le samedi matin.

Contact :

Pompes funèbres et marbrerie
Pascal de Medts

2 Bis rue du Funérarium
25220 Roche-lez-Beaupré

03.81.60.51.39
www.dignite-funeraire.fr



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 novembre :

**Rendez-vous à 11h50 devant les écoles
12h00 arrivée au Monument aux morts**

Les enfants avec leurs enseignants chanteront la Marseillaise.

A l'issue de la cérémonie, retour à la salle Lumière pour un vin d'honneur offert par la Municipalité, accompagné d'un buffet réservé aux enfants.



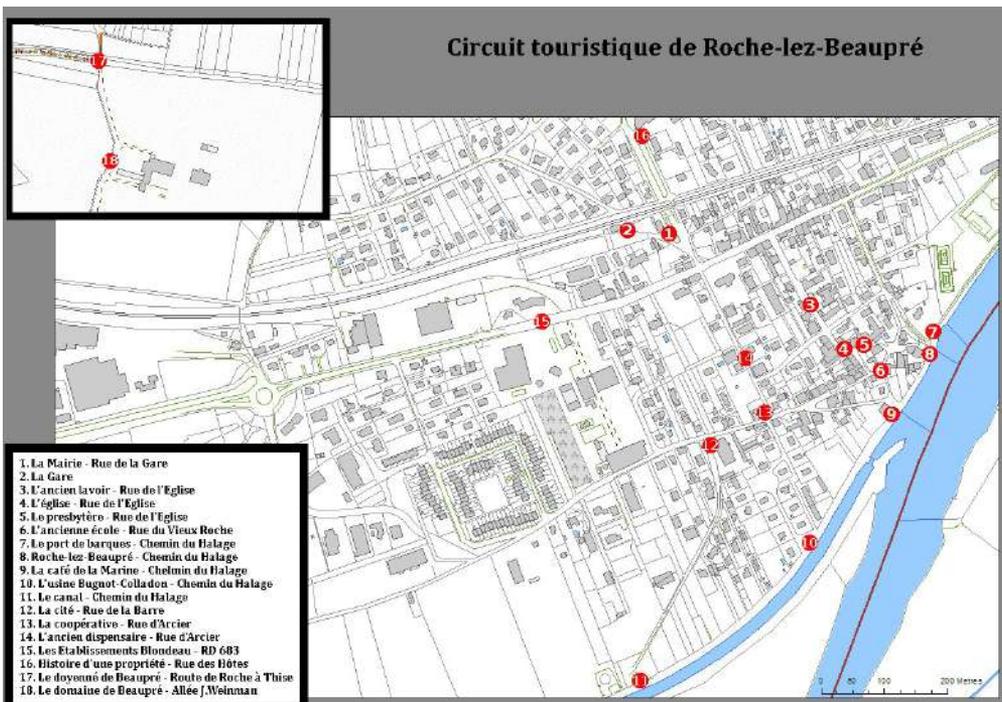
DÉCOUVRIR LE VILLAGE EN FAMILLE



L'ensemble des 18 panneaux descriptifs et à caractère historique, implantés sur le territoire de la Commune, vient de faire l'objet de l'établissement, par la Municipalité, d'un circuit touristique. Ce circuit qui débute à la Mairie pour se terminer à Beaupré après avoir parcouru le bas du village et la vélo-route, retrace l'histoire industrielle de Roche qui a permis son développement économique et démographique, évoque l'évolution des bâtiments

communaux et administratifs et donne un passé à notre village.

Ce plan sera remis à tous les nouveaux arrivants et aux familles qui viendront en faire la demande à la Mairie afin de découvrir, en famille ou avec les amis, l'histoire de Roche-lez-Beaupré à l'occasion des promenades dominicales ou lors des vacances.



ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Les prochaines élections municipales se dérouleront les dimanches 15 (1er tour) et 22 (2ème tour) mars 2020.

Vous avez jusqu'au vendredi 7 février pour vous inscrire sur les listes électorales.

Un justificatif de domicile récent et votre carte d'identité suffisent pour votre inscription qui ne peut se faire qu'à la mairie de votre domicile ; muni des mêmes pièces vous pouvez aussi le faire depuis internet (service-public.fr).



TRAVAUX

La Commune de Roche-lez-Beaupré et Grand Besançon Métropole vont procéder à des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs rue du Vieux Roche.

Ces travaux, sous réserve de conditions météorologiques favorables, vont démarrer le 12 novembre 2019 pour une durée prévisionnelle d'environ 1 mois.

Vous serez informés des modalités de circulation par le biais des signalisations de chantier.



CULTE : PAROISSE DE BEAUPRÉ

Vendredi 1er novembre, fête de la Toussaint : à 10h30, messe à Thise

Samedi 2 novembre, commémoration des défunts : à 19h, messe à Thise

Dimanche 3 novembre : à 10h30, messe à Chalezeule

Mardi 5 novembre : à 10h45, temps de prière à Roche-lez-Beaupré

Samedi 9 novembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 10 novembre : à 10h30, messe à Vaire

Dimanche 17 novembre : à 10h30, messe des familles à Thise

Dimanche 24 novembre : à 10h30, messe à Chalèze

Samedi 30 novembre : à 18h, messe à Thise

Dimanche 1er décembre : à 10h30, messe à Marchaux



ÉTAT CIVIL

Naissances

Julia POICHOT le 21 septembre 2019

Toutes nos félicitations aux parents !



Parrainages Civils

Hugo et Oscar ROBERT le 26 octobre 2019

Tous nos voeux de bonheur !



PACS

Julia GOUSSET et Kader ROUKEB
le 14 octobre 2019

Tous nos voeux de bonheur !



Mariages

Cristina DA COSTA et Arnaud LAMBERT
le 28 septembre 2019

Sonia LABBACI et Michael MEY
le 12 octobre 2019

Tous nos voeux de bonheur !



Décès

Cécile REY le 18 octobre 2019 à 76 ans

Nos pensées accompagnent sa famille.



ELITE KARATÉ ROCHOIS



Stage du 22 octobre 2019

Le stage a été assuré par Didier Haas, 4e Dan, et Luc Menyomo, ancien Champion du Monde. Belle participation pour le premier stage de karaté organisé au Dojo SIVU de Roche-lez-Beaupré. Stage très enrichissant pour tous, de 5 ans à 17 ans.

Compétitions

Le samedi 19 octobre, Jina et Evan ont participé à leur première compétition combats, en cadets, à l'Open Adidas, en région parisienne. Pas de podium mais beaucoup de détermination. Ils nous ont offert des beaux combats. Didier Haas leur entraîneur n'a pas manqué de les féliciter.

TENNIS CLUB ROCHOIS

Le tournoi interne de tennis intitulé « Challenge Philippe Gagneur » a eu lieu comme de coutume en ce mois de septembre et a vu une vingtaine de joueurs et joueuses s'affronter, pacifiquement, sur nos courts à Roche lez Beaupré.

La météo était de la partie jusqu'au samedi soir du 2ème week-end, ce qui nous a permis un déroulement des différents matches dans de bonnes conditions, exception faite pour la finale dames qui a eu lieu à couvert sur les courts de la ligue dimanche matin 8 septembre. Nous avons 2 tableaux différents :

Lors de la finale hommes, le samedi soir du 2ème week-end, le tableau messieurs opposait Benjamin Martinet, classé 30/2, à Mathieu Mulot non classé. Sous une météo menaçante, les échanges furent bien accrochés et le match bien agréable à regarder et celui-ci a vu, finalement, Benjamin l'emporter avec le score de 6/3 6/2. Le match terminé, la coupe et les lots remis aux intéressés, il s'ensuivit une pluie diluvienne qui fit fuir l'assistance plus rapidement que prévu.

Pour le tableau dames, une solution de repli avait été heureusement prévue le dimanche matin sur les courts de tennis de la ligue. Le match a été également très bien disputé, même si le score ne reflète pas intégralement le contenu de la rencontre, et a vu la victoire de Sophie Parrot, classée 15/5, opposée à Roxane Cao du club de Thise, classée 30 avec le score de 6/1 6/0.

Après les différentes finales, les challenges ont été remis par la famille Gagneur, notre Présidente Marianne Fleurian ainsi que par Fabian Rouzet, Pascal Blind et Alain Aymonier .



Ceci suivi par un buffet campagnard qui a pu être organisé en intérieur pour clôturer de façon bien sympathique ce tournoi. Dommage que pour les doubles à la mêlée joués de façon traditionnelle le dimanche après-midi après le buffet campagnard, le temps un peu humide ne nous permit pas ce genre d'exercice.

Rendez-vous pris pour l'année prochaine.

L'AJBE : JUDO

L'Alliance Judo Besançon Est entre dans sa quatrième saison et approche maintenant des 130 adhérents.

L'été, propice à la réflexion et au bilan, a fait mûrir la volonté chère à l'AJBE de proposer une pratique sportive adaptée à tous.

Depuis début septembre les tout-petits (de 3 à 4 ans) et les seniors ont également la possibilité de s'épanouir à travers le sport :

“École des minis samouraïs” pour les 3-4 ans (accompagnés de leurs parents) :

L'apprentissage des bases du judo chez les tout-petits permet de développer leur motricité, s'approprier leur corps en prenant confiance en eux et en leurs capacités.

Cette séance permet de partager un moment familial et complice autour du sport.

Au programme : jeux et initiation sous forme de parcours ludique, motricité, apprentissage des déplacements et chutes au judo !

Cours le samedi matin de 9h00 à 9h45 au dojo du SIVU.

Gym “Taïso” pour les seniors :

Cette activité est encadrée par un professeur diplômé dans un cadre adapté et sécurisé (tapis de judo).

Un programme spécifique est développé pour les seniors : renforcement musculaire, assouplissements, motricité, équilibre, coordination, relaxation.

Adaptée en fonction des possibilités de chacun le “Taïso Senior” est un bon moyen pour garder la forme, entretenir son système cardio-vasculaire et conserver son autonomie le plus longtemps possible.

Cours le mercredi matin de 9h à 10h au dojo du SIVU.



L'AJBE propose également du Judo, fitness japonais “Taïso”, Ju Jitsu / self défense et Ju Jitsu fighting.

Pour les ados / adultes toutes ces activités sont accessibles via 1 licence.

Les inscriptions sont encore ouvertes et l'équipe sera ravie de vous accueillir.

Informations et inscriptions sur le Dojo du SIVU à Roche-lez-Beaupré (Chemin Au-Dessus Des Roches) pendant les heures de cours et par :

Téléphone : Bureau : 06 89 16 89 58 / Enseignant : 06 98 03 56 13

Mail : ajbesanconest@gmail.com

Facebook : AJBE

Crédit photo : ©yacobchuk - Istockphoto

LOISIRS CLUB ROCHOIS

Le repas offert par le Loisirs Club Rochois à ses adhérents rencontre toujours un vif succès.

Ainsi, le Dimanche 15 Septembre dernier près de 150 personnes se sont retrouvées à la salle Lumière de Roche-lez-Beaupré.

A l'heure de l'apéritif, le Président a eu le plaisir de féliciter les quinze membres présents (sur les vingt trois concernés) qui ont fêté ou fêteront leur 90ème ou 80ème anniversaire en 2019.



Pour marquer l'événement, un cadeau a été remis à chacun d'eux.

La journée s'est poursuivie en dégustant, dans une ambiance très conviviale, un succulent repas.

En fin d'après-midi, une tombola a été organisée et quatre heureux gagnants sont repartis chacun avec un panier garni.

Comme chaque année, la saison automnale a bien débuté au L.C.R.

En effet, après le repas offert aux adhérents à la mi-septembre, c'est la traditionnelle "Choucroute dansante" qui s'est tenue le 13 Octobre dernier.

La météo très clémente (plus de 25°C) n'a toutefois pas empêché plus de 100 personnes de se rendre à la salle Lumière de Roche-lez-Beaupré.



Dès l'apéritif et jusqu'en toute fin d'après-midi, de nombreux danseurs ont évolué sur la piste de danse au rythme entraînant de l'accordéon.

La journée s'est déroulée dans une ambiance très animée et particulièrement conviviale pour le plaisir de tous.

Au cours du mois de novembre 2019, **Claude Krucien** nous proposera des **dessins à l'encre de Chine et au fusain**. L'artiste exposera également des reproductions de Pierre Bichet. A voir les lundis et les mercredis de 15h45 à 18h30 et les samedis de 11h à 12h.



Claude sera présent à la permanence du samedi 16 novembre de 11h à 12h.

Mercredi 6 Novembre 2019 à 18h30 : Présentation de MEDIA-DOO, nouveau service en ligne (Vidéo, presse, musique, soutien scolaire, code de la route, langues étrangères...)

Le Mardi des Mots : Mardis 5 et 19 novembre 2019 de 16h30 à 18h.

Atelier Ecriture Adultes : Jeudi 7 novembre 2019 de 17h à 19h.

Club-Lecture : **Attention ! Nouveaux horaires à partir de novembre 2019 !**
Jeudi 14 novembre 2019 de 16h30 à 18h

Apéritif thématique : Jeudi 21 novembre 2019 à 18h : "Le sourire des harubangs" film présenté par Patrick Boucard. Il y a dix ans, Patrick a découvert la Corée du Sud, un pays où se côtoient traditions et haute technologie. L'an dernier, il est retourné au Pays du matin calme, afin d'observer les changements, en passant par Séoul, la Zone démilitarisée, Busan, et l'île méridionale de Jeju.



Retrouvez les résumés et les galeries de photos des expositions et des animations mensuelles sur le blog **bibliothequeroche.overblog.com**

HISTOIRE DE ROCHE

Les entreprises rochoises d'autrefois (suite)

Par Philippe Coutin

Les Etablissements Blum et fils



C'est en lieu et place des bâtiments Caire, puis Roussel-Galle, débitants en vins, qu'en 1950 les Etablissements Blum et fils désirent installer au 46, rue Nationale, un atelier de tannage des peaux et cuirs.



Malgré réticences du CM et de la population, cette activité se développera jusqu'au début des années 1980 (alors sous la raison sociale "Cuir/Ecorces").

Ci-dessus, deux anciens ateliers devenus pour l'un immeuble d'habitation.

Les raffineries du Midi

C'est en 1965 que les Raffineries du Midi déplacent leur activité des Prés-de-Vaux à Roche, là où se situe à présent l'Espace industriel de Beaupré, en y installant 21 cuves de super-carburant, essence ordinaire, fioule, pétrole lampant et gazole.



Le 29 décembre 1973, une cuve de 1430 m3 est en feu. Les pompiers de toute la région parviendront à le maîtriser sans autre dégât de déflagration.



Il y a 40 ans le feu des raffineries du midi à Roche-les-Beaupré



La vue des raffineries du Midi de Beaupré

Le 29 décembre 1973, à 2 h 10, le centre de secours principal de Beaupré reçoit 5 appels pour un feu aux raffineries du midi à Roche-les-Beaupré. Une main d'œuvre arrive à 2 h 45 au site pour partager rapidement, avec 1 000 m³ de fuel domestique restitué en 5 autres interventions, avec certains de super-carburant. L'établissement était équipé, les secours de première intervention sont engagés à 2 h 50, la pompe arrive à 3 h 15, il y a 3 heures après le départ de la première intervention, le feu est éteint, sans propagation aux autres cuves.

Le feu est dû à un défaut de maintenance des cuves de stockage de super-carburant. Les cuves sont équipées de systèmes de chauffage et de refroidissement. Au 3 h 00, le commandant MERCIER, chef de l'unité, des sapeurs-pompiers de Beaupré, prend le commandement des opérations de secours. Le lieutenant SAUREY, inspecteur adjoint, prend le commandement des opérations de secours.

Deux lignes d'alimentation de 110 mm sont établies depuis le nord à 1 km environ. A 3 h 20, les 300 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 45, les 200 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 55, les 100 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 10, les 50 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 20, les 20 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 30, les 10 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 40, les 5 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 50, les 2 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 00, les 1 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 10, les 0,5 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 20, les 0,2 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 30, les 0,1 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 40, les 0,05 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 50, les 0,02 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 00, les 0,01 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 10, les 0,00005 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 20, les 0,00002 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 30, les 0,00001 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 40, les 0,000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 50, les 0,000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 00, les 0,000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 10, les 0,0000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 20, les 0,0000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 30, les 0,0000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 40, les 0,00000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 50, les 0,00000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 00, les 0,00000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 10, les 0,000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 20, les 0,000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 30, les 0,000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 40, les 0,0000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 50, les 0,0000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 00, les 0,0000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 10, les 0,00000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 20, les 0,00000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 30, les 0,00000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 40, les 0,000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 50, les 0,000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 00, les 0,000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 10, les 0,0000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 20, les 0,0000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 30, les 0,0000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 40, les 0,00000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 11 h 50, les 0,00000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 00, les 0,00000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 10, les 0,000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 20, les 0,000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 30, les 0,000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 40, les 0,0000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 12 h 50, les 0,0000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 00, les 0,0000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 10, les 0,00000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 20, les 0,00000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 30, les 0,00000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 40, les 0,000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 13 h 50, les 0,000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 00, les 0,000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 10, les 0,0000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 20, les 0,0000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 30, les 0,0000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 40, les 0,00000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 14 h 50, les 0,00000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 00, les 0,00000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 10, les 0,000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 20, les 0,000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 30, les 0,000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 40, les 0,0000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 15 h 50, les 0,0000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 00, les 0,0000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 10, les 0,00000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 20, les 0,00000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 30, les 0,00000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 40, les 0,000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 16 h 50, les 0,000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 00, les 0,000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 10, les 0,0000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 20, les 0,0000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 30, les 0,0000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 40, les 0,00000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 17 h 50, les 0,00000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 00, les 0,00000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 10, les 0,000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 20, les 0,000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 30, les 0,000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 40, les 0,0000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 18 h 50, les 0,0000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 00, les 0,0000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 10, les 0,00000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 20, les 0,00000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 30, les 0,00000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 40, les 0,000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 19 h 50, les 0,000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 00, les 0,000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 10, les 0,0000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 20, les 0,0000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 30, les 0,0000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 40, les 0,00000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 20 h 50, les 0,00000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 00, les 0,00000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 10, les 0,000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 20, les 0,000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 30, les 0,000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 40, les 0,0000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 21 h 50, les 0,0000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 00, les 0,0000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 10, les 0,00000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 20, les 0,00000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 30, les 0,00000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 40, les 0,000000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 22 h 50, les 0,000000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 00, les 0,000000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 10, les 0,0000000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 20, les 0,0000000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 30, les 0,0000000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 40, les 0,00000000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 23 h 50, les 0,00000000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 00, les 0,00000000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 10, les 0,000000000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 20, les 0,000000000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 30, les 0,000000000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 40, les 0,0000000000000000000000000000000000000005 m³ de super-carburant sont évacués. A 0 h 50, les 0,0000000000000000000000000000000000000002 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 00, les 0,0000000000000000000000000000000000000001 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 1 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 2 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 3 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 4 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 5 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 6 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 7 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 8 h 50, les 0,0002 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 30, les 0,001 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 40, les 0,0005 m³ de super-carburant sont évacués. A 9 h 50, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 00, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 10, les 0,005 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 20, les 0,002 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 30, les 0,0001 m³ de super-carburant sont évacués. A 10 h 40, les 0,0000000000000000